Régie de l'énergie Québec
Bureau du secrétaire

Montréal, le 8 octobre 2019

Par dépôt électronique (SDÉ)

Me Céline Legendre
Procureur du Distributeur
Osler, Hoskin & Harcourt,
1000 rue De la Gauchetière, bureau 2100
Montréal (Québec) H3B 4W5

Mes Éric Fraser, Jean-Olivier Tremblay, et Simon Turmel
Hydro-Québec
75, boul. René-Lévesque ouest, 4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Me Pierre Pelletier
Procureur de l'AQCIE
2843, rues des Berges
Lévis (Québec) G6V 8Y5

Me André Turmel
Procureur de la FCEI
Fasken Martineau duMoulin
800, rue du Square Victoria, bureau 3700
Montréal (Québec) H4Z 1E9

Me Éric McDevitt David
Procureur de OC
Municonseil Avocats inc.
800, rue du Square Victoria, bureau 720
Montréal (Québec) H4Z 1A1

Personnes intéressées[1]

Objet : **Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2020-2021**
Dossier de la Régie : R-4100-2019

La Régie de l'énergie (la Régie) a reçu, le 4 octobre 2019[2], une lettre de l'avocate d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le Distributeur) datée du 3 octobre 2019 requérant la suspension des procédures dans le dossier mentionné en objet et la remise *sine die* de l'audience convoquée pour les 10 et 11 octobre 2019 afin de lui permettre de demander la révision administrative de la décision D-2019-121.

La Régie a pris connaissance des lettres reçues le 7 octobre 2019 des avocats de l'AQCIE, d'OC, de l'AHQ-ARQ, de l'ACEFO ainsi que du Distributeur.

[1] ACEFO, ACEFQ, AHQ-ARQ, GRAME, RNCREQ, ROEÉ, SÉ-AQLPA et UC.
[2] Pièce C-HQD-0003.

Tour de la Bourse, Case postale 001
800, rue du Square-Victoria,
2e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-2452, p. 225
Sans frais : 1 888 873-2452
Télécopieur : 514 873-2070
www.regie-energie.qc.ca

Afin d'entendre le Distributeur, les Demanderesses et les personnes intéressées sur cette demande de suspension, la Régie **maintient la date du 10 octobre 2019, 9 h** pour la tenue d'une audience dans le présent dossier, laquelle portera sur cette demande du Distributeur.

En conséquence, la Régie reporte ultérieurement le dépôt des commentaires des Demanderesses et des personnes intéressées sur les moyens préliminaires du Distributeur présentés dans sa lettre du 7 octobre 2019[3].

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Natalia Lis pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

[3] Pièce C-HQD-0004, p. 2 et 3.